

COMPTE RENDU
Conseil d'école du 19 mars 2019

Ecole	La Chavanne	Planaise
Mairie- SIS	M.DESCHAMPS-BERGER Richard	M. RATEL Jean-Paul Mme CHRISTIN Sylvaine
DDEN	Mme MAQUEDA Michèle	
Parents	M BONI Sylvain Mme KOLOPP Anne Mme KROTOFF Julia Mme FRANCOIS Elodie	Mme ATAYI Gwénaëlle M BOIS Philippe Mme GADBLED Sandrine M TRICHON Julien
ATSEM - Service	Mme FUSIER Sylviane Mme ROUX Anne	
Inspectrice	Mme CHERY Sandrine	
Enseignantes	Mme VILLAND Corinne Mme FLACHON Nathalie Mme RICHE Natacha Mme CURA Laëtitia Mme MALLEVILLE Amandine Mme BUISSON Emmanuelle	

Excusées : Mme DOUCHEMENT Clotilde (SIS), Mme SENECHAL Corinne (enseignante), Mme FALEMPIN Sylvie (référente cantine/garderie), Mme DUGUE Florence (parent)

Mmes GADBLED et MALLEVILLE sont secrétaires de séance: elles prennent des notes de la séance et valident le compte-rendu.

Les parents délégués sont remerciés pour les questions qui sont parvenues à la directrice en amont. Bon nombre de ces dernières auront une réponse en suivant l'ordre du jour annoncé. Celles pour lesquelles il n'y aurait pas de réponses, ne relèvent pas du conseil d'école.

I. Le climat scolaire:

Le premier point abordé est le climat scolaire.

Le climat scolaire concerne **toute la communauté éducative**.

Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves, et pour les personnels dans l'école.

Chaque membre de la communauté doit contribuer à l'établissement d'un climat serein dans l'intérêt de chaque élève.

a) L'accueil et la surveillance de cour:

Pour notre école, l'organisation est la suivante :

L'accueil des deux classes de PSMS se fait dans les classes.

Pour les autres classes, l'accueil se fait dans la cour de récréation.

Le matin, les enfants arrivent dans le calme, de manière régulière. Les enseignantes accueillent les enfants et leurs familles au niveau du portail central.

L'après-midi, une minorité arrive du bus et de Planaise. C'est pourquoi nous surveillons la cour depuis le centre de celle-ci (côté gauche en entrant) afin d'avoir un empan visuel le plus large possible et le plus proche du préau où un flux important d'élèves sort de la cantine.

Nous avons également une très bonne vision du portail central. Le placement des adultes qui surveillent est prévu pour favoriser une vision globale.

Il en est de même pour les récréations. Ceci est un choix réfléchi.
Dans notre école, toutes les enseignantes sont de service de surveillance à chaque récréation.
Comme prévu par les textes, article D321-12 du Code de l'éducation, ces modalités sont formalisées et affichées dans le bureau de la directrice (à défaut de salle des maîtres).

Les enfants n'ont pas l'autorisation d'aller sur les côtés de l'école et sur le plateau sportif pendant les récréations. Les marquages au sol qui montrent cette interdiction sont efficaces.

En cas de pluie, les enfants sont sous le préau. Il est alors bien entendu interdit de courir. Les élèves de maternelle ne font pas de vélos. La surveillance ne se fait plus au niveau central ; mais au niveau latéral: deux enseignantes de chaque côté pour les classes élémentaires.

Des plots ont été placés afin d'éviter les bousculades dans les deux coins du préau.

Les horaires de récréation ont été revus dernièrement pour la classe de GS/CP. Cette classe est en récréation avec les élèves d'élémentaire 15 minutes le matin de 10h30 à 10h45, elle l'est avec les élèves de maternelle l'après-midi soit de 14h55 à 15h15.

En ce qui concerne les jeux de cour, une réflexion a été menée par les enseignantes dès le mois d'octobre. C'est pourquoi nous avons demandé des jeux en bois en cadeau pour Noël. Nous remercions d'ailleurs le SIS pour cet achat. Nous avons acheté dernièrement, avec l'argent de la coopérative scolaire, des boîtes de Kapla. Les enfants peuvent donc depuis début janvier jouer à des jeux plus calmes et semi-dirigés, car sous la responsabilité d'une enseignante.

Les jeux de bagarre, ou ceux dits « gendarmes-voleurs » avec maintien de force d'un camarade sont interdits. La tolérance est de zéro : au moindre signe de ce jeu, l'enfant est gardé auprès de son enseignante avec une explication de la sanction.

b) Les toilettes :

Dans les deux classes de maternelle PSMS, les passages sont réguliers et à la demande avec une des ATSEM.

Pour la classe de GS/CP, des toilettes sont à disposition à côté de la classe. Les enfants peuvent y aller à la demande un par un. Le matin, un passage obligatoire est proposé aux élèves de GS par l'ATSEM à 10h10 quand les enfants sortent en récréation. Quand un enfant de GS a besoin d'y aller pendant la récréation, il va dans les toilettes des classes de maternelle et peut être aidé par l'ATSEM.

Pour les élèves des classes élémentaires, un système de « pinces à linge » correspondant au nombre de toilettes (soit 3) a été mis en place dernièrement. Les enfants doivent demander la permission et prendre une pince à linge. Nous veillons également aux enfants qui sont envoyés en même temps.

c) Les couloirs et les rangs :

Il est strictement interdit de retourner seul ou à plusieurs dans l'école sans un adulte. Nous n'avons pas eu de manquement à cette règle cette année.

Nous avons modifié le lieu où se ranger pour les classes de GS/CP et CP/CE1 avant la montée dans les classes, pour éviter les bousculades.

De même, dans ces deux classes, comme dans d'autres, les enfants ont une place définie dans les rangs.

d) Sanctions et préventions :

Les sanctions pour des manquements aux règles de conduite (cour, couloirs) peuvent être diverses :

- un avertissement verbal (ex : petit accrochage dans les couloirs)
- pas de récréation libre, l'enfant reste auprès de son enseignante pour une ou plusieurs récréations (ex : bousculade volontaire, mots grossiers). La famille en est informée.
- pas de récréation libre, l'enfant reste auprès de son enseignante pour une durée longue (généralement une semaine). Il s'agit la plupart du temps de gestes violents. La famille en est informée.

Dans le même temps, à la suite, d'une telle sanction, l'enfant concerné a des entretiens réguliers avec la directrice pour échanger sur son comportement et ceci pendant plusieurs semaines.

La réponse éducative fait appel à la réparation par une responsabilisation des actes commis, par la valorisation des progrès en terme de comportement.

Dans notre cour de récréation, une pratique quotidienne d'une écoute des problèmes rencontrés par les enfants se fait par les enseignantes. Ceci permet une régulation entre élèves, en présence d'un adulte, par l'usage de « messages clairs » afin que chaque enfant puisse exprimer son ressenti.

Des tableaux de comportement peuvent être proposés à certains enfants, dont le comportement peut perturber lors de la récréation mais également en classe. Ce sont des tableaux remplis chaque jour par l'enseignante et qui comprennent généralement trois objectifs en lien avec les problèmes rencontrés. L'enfant se rend compte des moments dans la semaine où son comportement n'est pas celui attendu et un échange est fait avec son enseignante. Les parents ont le bilan en fin de semaine et doivent le signer.

Les parents et les enseignantes échangent régulièrement sur le travail de l'enfant mais également sur son comportement. Les enseignantes sont à disposition, sur rendez-vous, pour rencontrer les familles.

La directrice demande parfois à rencontrer des parents de l'école et régulièrement des parents demandent des rendez-vous pour échanger. La parole de chacun est toujours prise en compte.

Chaque enseignante fait un bilan écrit de la rencontre avec les parents, afin d'en informer le conseil des maîtres. Ainsi chacune est vigilante sur les enfants à surveiller, à séparer en cas de conflit.

Quand nous échangeons avec les familles sur des difficultés relationnelles, des conflits entre enfants, nous en informons le SIS, et inversement, afin que chaque adulte de l'école soit vigilant sur cette situation. Un retour de la référente cantine/garderie est fait régulièrement auprès de la directrice.

Des actions renforcées sont conduites actuellement au regard des dernières difficultés rencontrées.

- Au sujet de la formation des enseignantes : ont eu lieu une conférence de Jean-Pierre Bellon sur le harcèlement, un conseil des maîtres avec Madame l'inspectrice, un accompagnement par les conseillers pédagogiques et la psychologue de l'éducation nationale.

- Des actions pour les élèves au plan de l'école sont inscrites dans le projet d'école dans le premier volet « Amélioration des résultats » car le climat scolaire a un impact sur les résultats des élèves, dans le volet « Parcours éducatifs ».

Ces actions s'appuient sur les programmes : notamment en EMC et sur le parcours citoyen et le parcours santé.

Des séances de prévention pour cette année seront menées à partir d'albums, de vidéos, d'échanges.

Pendant la période 4, une heure par semaine sera consacrée à ce travail :

- séances sur la violence dans la cour pour les élèves de la PS au CM2
- séances menées par les enseignantes et par un intervenant de la MAE sur le harcèlement
- une séance en partenariat avec l'infirmière scolaire (le 29 mars) sur le respect de son corps et de celui de l'autre. Un des rôles de l'infirmière scolaire est l'éducation à la santé. Cette année, cela fait partie intégrante de notre projet « Danse et percussions » par rapport à la danse et le bien être avec son corps. L'infirmière a participé avec les classes à des séances de danse.

II. Le Projet d'école :

Le second point à l'ordre du jour est le projet d'école.

Celui-ci comprend 4 volets :

- L'amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun
- Les Parcours Educatifs : artistique et culturel, citoyen, éducatif à la santé
- La réponse aux exigences d'une école inclusive : élèves à besoins particuliers
- La vie scolaire

Dans le volet des parcours éducatifs, nous avons comme domaine d'enseignement le vivre ensemble et apprendre ensemble.

Un des objectifs est de développer une conscience éco- citoyenne chez nos élèves.

Ceci est mené lors de séances de découverte du monde, au quotidien par le recyclage des papiers, cartons, cartouches d'encre. Une semaine éco-citoyenne est organisée. Au cours de celle-ci, l'APER (attestation de première éducation à la route), Le PSC1 (apprentissage des premiers secours) peuvent être également validés, une sensibilisation à l'environnement et au développement durable est organisée.

Chaque année, il est proposé une ou plusieurs actions ciblées en lien avec la santé ou le bien vivre ensemble ; comme une sensibilisation sur le sommeil, les risques d'internet... Le harcèlement peut faire partie des actions de sensibilisation. Ce sera le cas cette année.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires : rappel

Ce sont des séances d'aide au travail personnel, de soutien. Ces activités pédagogiques ont lieu tous les lundis et jeudis de 11h30 à 12h. Il s'agit d'une aide individualisée sur des difficultés définies. Cette aide est proposée aux familles par écrit et pour une période donnée. Les familles sont informées du domaine de compétences qui sera travaillé pendant ces séances.

L'enseignement de l'anglais : rappel

Chaque enseignante, du CP au CM2, enseigne l'anglais dans sa classe comme cela est notifié dans l'emploi du temps.

Le numérique à l'école :

Depuis janvier, trois classes de l'école sont équipées en vidéoprojecteur interactif.

Une classe mobile comprenant 14 ordinateurs portables pour les enfants a été achetée.

Nous remercions très vivement le Syndicat intercommunal qui a fait un gros effort financier pour équiper notre école. Les enfants, les enseignantes en profitent chaque jour.

L'interactivité est très intéressante. Les enfants de la moyenne section au CM2 travaillent sur les ordinateurs de la classe mobile.

M Boni, au nom des parents d'élèves, remercie le SIS pour cet effort financier.

Les projets de classes :

- Projet danse et percussions avec la compagnie Djellia. Ce projet aboutira par un spectacle le 7 mai à La Chavanne. Nous souhaitons remercier l'amicale des parents d'élèves La Chav'anaise ainsi que le SIS pour la subvention donnée à l'école qui permet aux enfants de participer et d'acquérir des compétences nouvelles dans ce cadre.
- Rallye mathématiques : participation des élèves de la GS au CM2 cette semaine
- Participation au Printemps des Poètes 16 mars à la Chavanne : Les enfants de CE2 au CM2 ont participé par la création de fleurs en toiles cirées en arts plastiques, par la création de poèmes.
- La classe de CM1CM2 bénéficiera d'une découverte botanique avec une habitante de la Chavanne passionnée, le 5 avril. Ils créeront un herbier qui alimentera une exposition qui aura lieu à la mairie de la Chavanne.

- Liaison école- collège : une classe de sixième viendra travailler en tutorat avec les CM1/CM2. Quatre temps correspondent à ce projet : apport d'œuvres plastiques par les élèves de sixième pour la création de binômes ; retour des CM par une œuvre plastique également et un travail en français; visite des élèves du collège à l'école et travail en tutorat en lien avec l'art- l'architecture- passation orale de consignes/ bilan lors de la visite du collège.
- Semaine citoyenne : gendarmes/pompiers/ prévention routière/ éducation à l'environnement et au développement durable/ éducation à la santé, courant juin.

Nous avons bien entendu l'inquiétude grandissante de certaines familles par rapport à la sécurité de leurs enfants au sein de notre école. Nous ne prenons pas à la légère la sécurité de vos enfants. La remise en question de nos compétences nous a affectées. Nous travaillons dans un climat de défiance, c'est pourquoi nous avons décidé qu'il n'y aura aucune sortie hors enceinte de l'école cette année.

Les enfants bénéficieront des enseignements généraux, artistiques et sportifs dans l'école.

Une grande majorité de parents soutient l'équipe, de même que le SIS et les élus, face aux problèmes rencontrés.

Madame Chéry, inspectrice de l'éducation nationale, est intervenue pour rappeler que les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de la procédure avaient été faites rapidement, efficacement et de manière exemplaire.

III. La rentrée 2019 :

a) Prévision d'effectifs :

Niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif	15	23	23	14	15	16	14	21

Effectif total prévisionnel : 141 élèves

b) Admissions :

Les admissions des nouveaux élèves se feront les mardis 14 et 21 mai sur rendez-vous, après inscription en mairie.

Les futurs élèves de Petite section seront accueillis dans les classes pour un temps d'adaptation par binômes courant juin.

Une réunion d'informations sera organisée pour les parents des futurs élèves de PS en juin. Il sera également proposé aux élèves déjà scolarisés de venir rencontrer leurs futurs camarades une journée, au mois de juillet.

IV. Le périscolaire :

La cantine : Le restaurant scolaire fonctionne en liaison froide. 20 % de produits bio composent les menus.

Une fois par semaine, il y a du pain bio. Les productions locales sont favorisées : fruits/légumes de Coise, miel de Montmélian, les produits laitiers viennent de chez « bio d'ici » de Chambéry.

Une réflexion est menée au niveau de la Communauté de Communes sur le projet d'une cantine collective à l'horizon 2021.

En réponse à la demande concernant la gestion des déchets. Les déchets n'ont jamais été quantifiés mais leur importance varie selon les menus proposés. Certains déchets sont donnés aux animaux.

Les restes ne peuvent pas être resservis sauf les fruits et laitages individuels qui sont régulièrement proposés aux enfants lorsque les desserts ne leur plaisent pas et dans la limite des dates de consommation.

La création d'un compost n'est pas envisageable car les déchets ne sont pas assez diversifiés pour en garantir la réussite.

Concernant l'usage de serviettes en tissu, cela semble difficile à mettre en place mais une réflexion est en cours.

Par rapport au bruit, le groupe de travail engagé poursuit sa réflexion. Différents essais ont été menés mais ne sont pas concluants.

De nombreux manques de discipline et des incivilités sont à déplorer. Un rappel des règles de conduite par les parents seraient souhaitable.

Les enseignantes trouvent que les enfants n'ont pas la même attitude de respect avec le personnel du SIS qu'avec elles. Ceci est intolérable.

Les erreurs de facturation de la trésorerie ne sont pas encore complètement réglées mais la trésorerie gère la situation. Attention, les familles ayant reçu un rappel et n'ayant pas donné suite, pourront être poursuivies.

Parfois, la trésorerie est susceptible d'envoyer plusieurs factures le même mois. Madame Christin rappelle qu'en ce qui concerne les frais de pénalité, ils sont spécifiés dans le règlement du périscolaire que chacun a signé pendant l'été.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 11 juin 2019.

La séance est levée.

Fait à Planaise, le 19 mars 2019,

Les secrétaires :

Mme GADBLED Sandrine



Mme MALLEVILLE Amandine



La présidente:

Mme BUISSON Emmanuelle

Pour la directrice,
Mme VILLAND Corinne

